

LA VIE ECONOMIQUE

- [Macron : la Cour des comptes a des doutes sur le financement de certaines réformes](#)
- [La consommation des ménages en hausse de 0,9 % en mai](#)
- [Gaz : hausse des tarifs de 7,45 % au 1er juillet](#)
- [Le protectionnisme de Trump inquiète les industriels français](#)
- [Les Français doutent du rythme des réformes voulu par Macron](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [L'Etat pourrait récupérer jusqu'à 24 milliards d'euros d'excédents de la Sécurité en 2022](#)
- [Comment l'Assurance maladie compte faire 2 milliards d'économies en 2019](#)
- [Les arrêts de travail continuent d'augmenter en 2018](#)

FISCALITE

- [Fisc : le scénario choc qui évoque 30 000 suppressions de postes](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [SNCF : 700 postes supprimés dans la branche fret](#)
- [Carrefour et Tesco nouent un partenariat stratégique sur les achats](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Hauts-de-Seine et Hérault. Deux écoles pour former les "décrocheurs" à l'intelligence artificielle](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant :
eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● **Macron : la Cour des comptes a des doutes sur le financement de certaines réformes**

Le 27/06/18, la **Cour des comptes** a publié son rapport sur les perspectives des finances publiques jusqu'en 2022. Il ressort de son analyse de la trajectoire budgétaire de la France qu'après la réduction du déficit public très nette de 2017 (de 3,4 % à 2,6 % du PIB, produit intérieur brut), l'objectif pour 2018 (2,3 %) pourrait faire face à « *un risque de dépassement modéré* ». Pour le reste (2019-2022), la Cour note que le gouvernement a fixé « *des objectifs ambitieux de maîtrise de la dépense publique, mais que les moyens pour les atteindre restent largement à définir* ». La Cour considère que le maintien de la croissance devrait être « *la principale inquiétude de l'exécutif* », remarquant que la croissance attendue par Bercy (2 % pour 2018) lui paraît « *un peu élevé* ». D'autant que la prévision de l'**Insee** pour cette même année 2018 est de 1,7 %. D'après la Cour, le problème réside dans le fait que le rythme de baisse du déficit public a été établi grâce à « *l'hypothèse de croissance économique optimiste* » de Bercy. Or, constate la Cour, « *le risque d'un tassement de la croissance est réel, ce qui pourrait rendre plus délicate la mise en œuvre du freinage annoncé des dépenses* ». Autre souci selon la Cour, de « *nombreuses dépenses à venir* » ne seraient toujours pas financées. Ainsi de : **01)**- La suppression de la taxe d'habitation pour tous, prévue à partir de 2020. Les 20 % de foyers les plus aisés qui, initialement, ne devaient pas faire partie du dispositif, y seront finalement intégrés, au nom du principe d'égalité devant l'impôt. Par conséquent, ce sont 7 milliards d'euros qui doivent désormais être trouvés. **02)**- La reprise de la dette de la SNCF, comme si y engagé l'Etat. Enfin, la Cour remarque que Bercy n'a toujours pas expliqué comment le gouvernement comptait mettre en place son plan d'économies et de réformes intitulé « *action publique 2022* ». Avant de préciser qu'elle considèrerait que les marges de manœuvre de l'exécutif étaient limitées. Et de rappeler que l'Etat ne peut compter sur les collectivités locales, la Constitution leur garantissant la liberté de gestion. Un scénario optimiste pourrait envisager que communes et régions pourraient « *transférer une partie de leurs bénéfices dans les caisses nationales* ». Mais la Cour n'accorde pas grand crédit à cette hypothèse, l'Etat ayant baissé sa dotation aux collectivités locales, ce qui, du coup, rend plutôt improbable « *un geste généreux* » de la part des ces dernières.

<https://www.lejdd.fr/politique/macron-la-cour-des-comptes-a-des-doutes-sur-le-financement-de-certaines-reformes-3695057>

(Source : www.lejdd.fr du 27/06/2018, Gaël Vaillant)

● **La consommation des ménages en hausse de 0,9 % en mai**

Le 29/06/2018, l'**Insee** a publié les chiffres des dépenses de consommation des ménages français. Ces dernières ont connu une augmentation en mai : + 0,9 % (contre - 1,8 % en avril). **Les facteurs de cette hausse** : les achats de biens alimentaires (1,8 % sur les fruits, légumes, viande et produits à base de viande, produits laitiers et boissons), de voitures (voitures d'occasion, motocycles), de téléviseurs (+ 1,2 %, suite à l'effet Coupe du monde de football), d'énergie (+ 1,7 %, contre - 5 % en avril). Le secteur de l'habillement/textile a au contraire connu un repli net au mois de mai : - 3 %, après + 3,4 % en avril). On le sait, la consommation des ménages joue un rôle important dans la croissance hexagonale. On notera enfin que les chiffres communiqués par l'Insee ne prennent pas en compte la consommation de service.

https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/la-consommation-des-menages-en-hausse-de-0-9-en-mai_2021415.html

(Source : <https://lexpansion.lexpress.fr> du 29/06/2018, BFMTV pour l'Express)

[Retour au sommaire](#)

● **Gaz : hausse des tarifs de 7,45 % au 1er juillet**

Le 29/06/18, le **ministère de la Transition écologique et solidaire** a annoncé que les tarifs du gaz allaient augmenter de 7,45 % TTC en moyenne au 01/07/18. Cela reflète l'augmentation des cours sur le marché, et s'avère supérieur à ce que préconisait la **CRE** (Commission de régulation de l'énergie), soit + 6,5 % au 01/07/18. **Le ministère** : « *Cette année, les coûts de fourniture du gaz naturel sont en augmentation sensible, notamment du*

fait de la hausse du prix du gaz naturel sur les marchés, dans le contexte de la hausse des produits pétroliers. [Le gouvernement sera toutefois] vigilant aux coûts d'Engie et rappelle la nécessité de leur maîtrise ». Pour rappel, le Conseil d'Etat a jugé que les tarifs réglementés du gaz étaient contraires au droit européen et a, par conséquent, imposé leur suppression au gouvernement. Ce dernier a avancé la piste d'une suppression progressive, qui durerait jusqu'en 2023, année durant laquelle ils seraient définitivement abrogés. La CRE indique que « près de 60 % des 11,5 millions de sites résidentiels et professionnels alimentés au gaz ont déjà quitté les tarifs réglementés pour des offres de marché, un chiffre en hausse continue ».

http://www.lepoint.fr/societe/gaz-hausse-des-tarifs-de-7-45-au-1er-juillet-29-06-2018-2231731_23.php

(Source : www.lepoint.fr du 29/06/2018, AFP)

● Le protectionnisme de Trump inquiète les industriels français

Le 02/07/18, le cabinet **Markit** a indiqué que la croissance de l'industrie manufacturière française avait connu un ralentissement au mois de juin. Ceci intervient après plusieurs mois de baisse consécutifs. D'ailleurs, l'**Insee** et la **Banque de France** (BdF) prévoient un réel ralentissement de l'activité. Pour l'**Insee**, la croissance hexagonale devrait être de 1,7 % en 2018, pour la BdF de 1,8 %. Pour rappel, la croissance en France a été de 2,3 % en 2017.

Les raisons : une faiblesse générale des carnets de commandes (la plus forte depuis l'automne 2016). Les chefs d'entreprise s'inquiètent des barrières douanières et de leur impact économique. L'augmentation des prix des métaux, comme l'acier ou l'aluminium, joue fortement sur le ralentissement de la demande. **Tim Moore**, directeur associé chez Markit : « *La faiblesse de la demande est d'autant plus inquiétante qu'elle s'accompagne d'une forte hausse des prix des achats au cours du mois* ». L'emploi continue cependant de connaître une forte croissance. **M. Moore** : « *[Cette augmentation des effectifs a entraîné un renforcement] de la capacité opérationnelle dans les usines françaises, le taux d'accumulation des arriérés de production se replie et affiche son plus faible niveau depuis février 2017* ». Le mouvement est général puisque l'industrie manufacturière européenne subit aussi un ralentissement. **Markit** : « *[Les répondants] se disent de plus en plus inquiets quant aux éventuelles répercussions sur la croissance des droits de douanes et autres restrictions sur les échanges commerciaux* ». Enfin, les chefs d'entreprise ont fait part de leur manque de confiance en ce qui concerne les perspectives des marchés à l'exportation. **Markit** : « *Le fort ralentissement de la croissance des nouvelles commandes à l'export observé depuis le début de l'année est particulièrement préoccupant, et laisse présager un repli prochain de la demande sur les marchés à l'export* ».

<https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/le-protectionnisme-de-trump-inquiete-les-industriels-francais-783754.html#xtor=EPR-2-%5Bindustrie-services%5D-20180702>

(Source : www.latribune.fr du 02/07/2018, Grégoire Normand)

[Retour au sommaire](#)

● Les Français doutent du rythme des réformes voulu par Macron

D'après le baromètre **IFOP** réalisé pour le cabinet de conseil en stratégie NO COM en juin 2018 et publié dans le JDD, 41 % des Français interrogés sur le rythme des réformes voulu par le président Macron considèrent que le rythme est « *bon* » (- 2 % par rapport à la dernière enquête « *tableau de la transformation de la France, qui avait eu lieu en novembre 2017* » ; 37 % estiment qu'il est « *trop lent* » (- 9 %) ; 22 % qu'il est « *trop rapide* » (+ 11 %). D'autre part, 49 % des Français pensent que le pays s'est « *peu transformé* », 30 % qu'il s'est « *assez* » transformé, 14 % qu'il ne s'est « *pas du tout* » transformé et 7 % qu'il s'est « *beaucoup transformé* » depuis l'élection d'Emmanuel Macron. Comment les réformes du président Macron sont-elles perçues ? Comme de gauche ou de droite ? 55 % des Français répondent « *ni de gauche ni de droite* » (ils étaient 60 % en novembre 2017), 40 % qu'elles sont « *de droite* » (33 % en novembre 2017), 5 % qu'elles sont « *de gauche* » (7 % en novembre 2017).

→ **NB** : *L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de 2 009 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus selon la méthode quotas interrogées par questionnaire auto-administré en ligne du 11 au 13 juin 2018.*

[https://www.challenges.fr/politique/les-francais-doutent-du-rythme-des-reformes-voulu-par-macron_598172#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20180701](https://www.challenges.fr/politique/les-francais-doutent-du-rythme-des-reformes-voulu-par-macron_598172#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20180701)

(Source : www.challenges.fr du 01/07/2018, avec AFP)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● L'Etat pourrait récupérer jusqu'à 24 milliards d'euros d'excédents de la Sécu en 2022

Le 27/06/18, la **Cour des comptes** a annoncé que les excédents budgétaires de la Sécurité sociale vont être plafonnés à partir de 2019. Le surplus, qui pourrait atteindre 24 milliards d'euros en 2022, devra servir à réduire le déficit de l'Etat. **La Cour** : « *La hausse des excédents est supposée être stoppée à partir de 2019 au niveau de 0,8 point de PIB, [afin d'assurer le comblement du trou de la Sécu d'ici 2024]. [...] Le gouvernement ne fait donc pas le choix de laisser croître les excédents [de la Sécu qui] seraient plafonnés, limitant ainsi le risque qu'ils soient utilisés pour le financement de dépenses nouvelles* ». La réduction du déficit de l'Etat par l'utilisation, dès 2019, des excédents de la Sécu a été votée lors de l'adoption de la loi de programmation des finances publiques (LPFP), en décembre 2017, avec le budget 2018. **Didier Migaud**, président de la Cour des comptes : « *Au-delà des principes qui sont édictés dans la loi de programmation, nous n'avons pas la façon dont cela pourrait s'opérer. [...] Les mouvements entre le budget de l'Etat et celui de la sécurité sociale sont constants et ne sont pas toujours d'une grande clarté* ». Avant d'ajouter qu'un rapport devrait être remis au Parlement prochainement, dans le but de « *préciser les leviers susceptibles d'être utilisés* ».

[https://www.challenges.fr/entreprise/sante-et-pharmacie/l-etat-pourrait-recuperer-jusqu-a-24-milliards-d-euros-d-excedents-de-la-secu-en-2022_597275#xtor=EPR-5-\[ChaTopsWE\]-20180701](https://www.challenges.fr/entreprise/sante-et-pharmacie/l-etat-pourrait-recuperer-jusqu-a-24-milliards-d-euros-d-excedents-de-la-secu-en-2022_597275#xtor=EPR-5-[ChaTopsWE]-20180701)

(Source : www.challenges.fr du 01/07/2018, avec AFP)

● Comment l'Assurance maladie compte faire 2 milliards d'économies en 2019

Nicolas Revel, directeur général de la Cnam (caisse nationale d'assurance maladie) a annoncé que l'objectif qui venait d'être fixé est de réduire les dépenses de la maladie de 2,01 milliards d'euros en 2019. Il s'agit de « *limiter la progression des dépenses à 2, 3 % en 2019, soit environ 200 milliards d'euros, conformément aux prévisions du gouvernement* ».

Comment procéder ? 01)- Travailler sur la pertinence des soins, notamment le transport sanitaire (ambulances, taxis), certains actes techniques (biologie, imagerie). Economies attendues : de 510 à 665 millions d'euros. En ce qui concerne les médicaments et dispositifs médicaux, il s'agit d'accroître l'usage des médicaments génériques au lieu des princeps (médicaments d'origine) et un « *plan d'action visant les antidiabétiques* ». Par contre, les économies attendues ont été révisées à la baisse : 725 millions d'euros au lieu de 750 millions initialement prévus. **02)-** Faire baisser la durée des arrêts de travail en 2019. Les indemnités journalières en cas d'arrêt de travail ont connu une hausse de 5,2 % entre février 2017 et janvier 2018. **03)-** Les hôpitaux. Il faut accélérer le recours à la chirurgie ambulatoire, qui évite ou réduit l'hospitalisation, et les retours « *précoces* » à domicile (après un accouchement ou une opération). Là aussi, les économies attendues ont été revues à la baisse : 410 millions d'euros au lieu des 470 millions prévus initialement. Pour **Agnès Buzyn**, ministre de la Santé, l'objectif fixé pour 2022 est de réaliser 70 % des actes de chirurgie en ambulatoire (contre 50 % aujourd'hui). Ce qui impliquerait le transfert d'un million de séjours hospitaliers en ambulatoire. **04)-** Lutter contre la fraude et les abus. Montant des économies attendues : 220 millions d'euros ; c'est moins qu'en 2017, où 270 millions d'euros avaient été récupérés. **05)-** La rémunération des médecins. La Cnam avance des pistes pour rémunérer les médecins libéraux et les établissements de santé en fonction de critères de qualité. Un exemple : les antidépresseurs. Il s'agirait de mieux les prescrire. Ainsi, les médecins recevraient une prime financière en fonction du nombre de patients respectant la durée recommandée du traitement, d'au moins six mois. Le but : éviter les traitements inutiles. En ce qui concerne le cancer du sein, la Cnam « *pourrait bien relever le seuil minimum pour obtenir une autorisation d'activité de 30 à 150 opérations par an et par établissement, quitte à la répartir entre plusieurs hôpitaux et cliniques* ». Un constat pour appuyer cette piste : plus un établissement pratique cet acte,

plus ses patientes voient augmenter leurs chances de survie. Enfin, pour la chirurgie de l'ovaire, le seuil minimum pourrait être de 20 actes par an.

<https://www.latribune.fr/economie/france/comment-l-assurance-maladie-compte-faire-2-milliards-d-economies-en-2019-783571.html>

(Source : www.latribune.fr du 29/06/2018, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Les arrêts de travail continuent d'augmenter en 2018

D'après **Le Figaro**, les dépenses d'indemnités journalières (IJ) de l'Assurance maladie sont en augmentation constante depuis 2014. Phénomène qui s'est encore amplifié depuis le début 2018. Le détail : le montant des IJ a connu une progression 3,7 % en 2015, 4,6 % en 2016, avant de connaître une hausse de 4,4 % en 2017 (10,3 milliards d'euros) – et une hausse de 5,7 % depuis le début 2018, soit 904 millions d'euros pour le mois de mai. **Les raisons : 01)-** La hausse des maladies de longue durée (+ de trois mois). Une hausse en partie liée au report de l'âge de départ à la retraite, de 60 à 62 ans. Plus on est âgé, plus la probabilité d'un arrêt et sa durée augmentent. Ainsi, on compte 76 jours d'arrêt pour les 60 ans et plus contre 35 jours pour ceux qui ont moins de 60 ans. **02)-** Un effet mécanique, qui veut qu'avec la reprise de la croissance, la masse salariale augmente « *et entraîne par conséquent une hausse des arrêts de travail* ». **03)-** Selon les médecins, les burn out (syndrome d'épuisement professionnel, en bon français) sont en pleine explosion. Ils entraînent des pathologies comme le stress, l'anxiété ou la dépression, qui nécessitent souvent des arrêts maladies – même si le burn out n'est pas reconnu comme maladie professionnelle par l'Assurance maladie.

https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/les-arrets-de-travail-continuent-d-augmenter-en-2018_2020803.html

(Source : <https://lexpansion.lexpress.fr> du 27/06/2018, BFMTV pour l'Express)

FISCALITE

● Fisc : le scénario choc qui évoque 30 000 suppressions de postes

Le 20/06/18, **la Cour des comptes** a publié un rapport dans lequel, après avoir fait le bilan de la création de la direction générale des finances publiques (fusion entre la direction des impôts et la direction de la comptabilité publique), elle plaide pour passer à l'étape suivante. **Gilles Johanet**, procureur général de la Cour des comptes, estime qu'un « *investissement massif dans la transformation numérique* » pourrait entraîner la suppression de 30 % des implantations et des effectifs de la direction générale des finances publiques à l'horizon 2022. **M. Johanet** : « *Moyennant un investissement massif dans la transformation numérique [...] et une revue en profondeur des missions, qui aille au-delà des premiers ajustements que propose le rapport, un scénario médian aurait pu viser un objectif à horizon 2022 de suppression de l'ordre de 30 % des implantations - et c'est peu - et des effectifs* ». Avant de préciser : « *Peut-être de l'ordre de 500 millions d'euros par an si l'on s'appuie sur la comparaison que le rapport effectue avec l'administration fiscale britannique. [Sachant que la direction des finances publiques emploie 103 000 agents, cela représente] quelque 30 000 emplois* ». Ces dernières années, Bercy a connu, en moyenne, quelque 2 000 suppressions de postes par an. D'après le scénario, qualifié de « *médian* », de la Cour des comptes, il s'agirait de passer à 7 500 suppressions annuelles pour les quatre prochaines années. Pour rappel, le président Macron envisage de supprimer 120 000 postes dans la fonction publique, dont 50 000 dans la sphère de l'Etat. D'un autre côté, 20 000 créations de postes devraient voir le jour dans certains secteurs régaliens. Ce qui amène la Cour des comptes à déclarer que c'est, en fait, 70 000 postes au sein de l'Etat qui devront être en définitive supprimés, si l'Etat veut tenir ses engagements.

https://www.lesechos.fr/economie-france/social/0301886167647-fisc-le-scenario-choc-qui-evoque-30000-suppressions-de-postes-2187997.php#xtor=EPR-7-%5Bmatinale%5D-20180629-%5BProv_%5D-

(Source : www.lesechos.fr du 29/06/2018, Leïla de Comarmond)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

● SNCF : 700 postes supprimés dans la branche fret

A l'occasion d'une réunion interne, la SNCF a annoncé la suppression de 700 postes dans sa branche fret d'ici 2021. Comment ? Principalement en ne remplaçant pas les départs à la retraite et en reclassant certains agents au sein de l'entreprise. La raison : un déficit d'environ 4,5 milliards d'euros, plus 100 millions d'euros de perte liés à la grève. La SNCF attend la décision de Bruxelles concernant la recapitalisation du fret par l'injection de quatre milliards d'euros et la transformation de l'activité en filiale. Un refus de l'UE contraindrait la SNCF à faire plus d'économies et pourrait entraîner la suppression d'autres postes.

https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/sncf-700-postes-supprimes-dans-la-branche-fret_2021482.html

(Source : <https://lexpansion.lexpress.fr> du 29/06/2018, BFMTV pour l'Express)

● Carrefour et Tesco nouent un partenariat stratégique sur les achats

Le 02/07/18, Carrefour et Tesco, le numéro un des supermarchés du Royaume-Uni, ont annoncé qu'ils allaient signer dans les deux mois à venir un partenariat stratégique. L'objet de ce partenariat : L'achat en commun de produits en marque propre et de biens non marchands. Le but : doper la compétitivité des deux groupes en profitant d'un effet de volume pour obtenir des prix toujours plus bas. Cette décision intervient après les alliances passées par Carrefour avec le chinois Tencent et l'américain Google.

<https://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/distribution/carrefour-et-tesco-nouent-un-partenariat-strategique-sur-les-achats-783751.html#xtor=EPR-2-%5Bindustrie-services%5D-20180702>

(Source : www.latribune.fr du 02/07/2018, avec AFP)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● Hauts-de-Seine et Hérault. Deux écoles pour former les "décrocheurs" à l'intelligence artificielle

L'intelligence artificielle (IA) va avoir des conséquences fondamentales sur le monde du travail ; il est estimé que 85 % des emplois qui seront exercés en 2030 n'existent pas aujourd'hui. C'est pourquoi **Microsoft** a ouvert deux écoles à Issy-les Moulineaux (Hauts-de-Seine) et Castelnau-le-Lez (Hérault). Les écoles, IA Microsoft, sont créées depuis mars, en partenariat avec **Simplon**, une entreprise sociale et solidaire de formation au numérique. Le but : que ces emplois de demain ne soient pas réservés à une élite. Ainsi, à Issy-les-Moulineaux, ont été intégrés 24 élèves, de 19 à 39 ans ; il s'agit de personnes en reconversion professionnelle, éloignées de l'emploi ou « décrocheurs » scolaires. **Corinne Caillaud**, directrice des affaires publiques de Microsoft France : « *Nous formons des développeurs data IA, décrocheurs ou en reconversion, qui connaissent un langage de programmation et sont à l'aise avec les mathématiques. Nous recherchons avant tout des personnes avec une motivation de fer et une véritable capacité à partager et travailler ensemble ! Cette première promotion brille par sa diversité, qu'elle soit générationnelle, de genres et d'origines* ». La formation dure sept mois, à l'issue desquels les élèves passeront un an en alternance dans des entreprises partenaires de Microsoft. **Mme Caillaud** : « *L'objectif de l'École IA Microsoft est de former ses apprenants au métier de développeur et développeuse data IA à même de collaborer avec des data scientists afin de créer des systèmes d'intelligence artificielle qui répondront concrètement aux nouveaux besoins des entreprises* ». Avant d'ajouter qu'à terme, le premier objectif de IA Microsoft est de « *former 500 développeurs data IA d'ici à trois ans* ». Avec toujours en tête l'idée d'insertion d'un public éloigné du travail, « *et plus particulièrement des femmes, qui sont sous-représentées dans le secteur du numérique en général* ».

<https://www.lejdd.fr/societe/deux-ecoles-pour-former-les-decrocheurs-a-lintelligence-artificielle-3698276>

(Source : www.lejdd.fr du 01/07/2018, Théo Dupuis)

[Retour au sommaire](#)

Le.crible vous souhaite un bel été

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis
Directeur de publication : Didier Malric
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr